

DÉCLARATION DE FOI À PROPOS DE L'ORDINATION DES FEMMES

Déclaration de foi : Dieu, par l'Esprit Saint, appelle femmes et hommes à pleinement participer à tous les ministères de l'Église.

Cette déclaration témoigne de notre conviction que les femmes et les hommes ont été créés également à l'image de Dieu et qu'en conséquence ils/elles doivent être traités avec le même respect et la même dignité. Cela témoigne aussi de l'unité profonde entre tous ceux et toutes celles qui ont été baptisés. Et cela témoigne de ce que nous avons pu vivre au cours des siècles alors que Dieu appelait des femmes et des hommes à exercer des ministères de direction spirituelle en leur accordant les dons et les grâces nécessaires pour ces rôles. Dans certains contextes culturels dans lesquels vivent actuellement nos Églises, cette déclaration va à l'encontre de l'esprit dominant. C'est ainsi qu'il arrive souvent que des chrétiens fidèles soient appelés à s'opposer à la culture. L'intégrité et la justice théologiques exigent que les Églises de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) déclarent solidairement et courageusement qu'elles sont déterminées à veiller à ce que femmes et hommes aient une position égale pour refléter leur incorporation commune dans le corps du Christ, par le baptême et le service.

Les Églises de la CMER s'engagent maintenant sur le fait que notre pratique commune consistera à recevoir au ministère ordonné des femmes ayant reçu cet appel et ayant démontré qu'elles disposaient des dons nécessaires à la direction et au service dans les ministères de l'Église. Leur emploi et les indemnités afférentes seront déterminés sur les mêmes bases que ceux des hommes.

Le contexte

Pourquoi cette déclaration maintenant ?

La question d'un engagement en faveur d'un partenariat intégral entre femmes et hommes est née de la préassemblée des femmes lors de l'Assemblée générale de l'unification, à Grand Rapids (Michigan) aux États-Unis. Elle a conduit à l'affirmation qu'il fallait travailler en vue de faire de l'ordination des femmes un élément contraignant au sein de la Communion, ainsi que de parvenir à une proportion de 50% de femmes au Comité exécutif.

L'Assemblée générale de l'unification a également déclaré que cette ordination constituait un élément essentiel pour la compréhension de la notion de communion : « On ne saurait aboutir à une véritable unité dans une situation où l'appel que Dieu adresse aux femmes pour qu'elles réalisent leurs dons dans le ministère de la Parole et du sacrement n'est pas reconnu. »¹

Dans les recommandations adoptées, la CMER s'est engagée à « ... favoriser l'ordination des femmes et travailler pour aboutir à ce que cette ordination ait un caractère contraignant pour la communion. »²

Pour réaliser ces mandats, nous croyons devoir travailler à une déclaration de foi, c'est ce que cherche à faire le présent document.

La brutalité avec laquelle les femmes sont traitées dans le monde entier aujourd'hui reflète une opinion, déjà ancienne dans certaines cultures, selon laquelle la femme serait, par nature, inférieure à l'homme, née pour servir et obéir aux hommes, une conviction qui estime qu'une fille a moins de valeur qu'un garçon et que les femmes ne méritent ni respect ni dignité. On voit bien que, assez souvent, une fille et une mère sont les dernières de la famille à recevoir de la nourriture, qu'elles sont les moins instruites, et qu'elles ont donc moins de chances dans la vie. On entend parler de viols collectifs, de femmes utilisées comme armes de guerre, avec les conséquences effroyables que cela peut avoir. Des femmes se voient interdire de sortir de chez elles et de participer à la vie sociale. Jusque dans des pays très développés, où les femmes sont payées moins que des hommes, à travail égal, où elles n'ont parfois pas le même accès aux soins et où elles sont rarement pleinement représentées dans les structures nationales de gouvernement.

Les Églises, à juste titre, protestent contre les atteintes aux droits humains des femmes, mais leur autorité morale est compromise par le fait qu'elles montrent, dans leur vie institutionnelle, qu'elles aussi croient à l'infériorité des femmes et à leur incapacité à être ordonnées comme responsables ecclésiastiques. Le refus des Églises d'ordonner les femmes est ressenti par celles-ci comme une oppression douloureuse qui les prive de leur dignité. Et, même une fois ordonnées, elles ont souvent à faire face à la discrimination et à la marginalisation.

¹ Compte-rendu, Assemblée générale de l'unification 2010, Grand Rapids (États-Unis), p 160 (version anglaise)

² Idem

Les Églises de la famille réformée qui, aujourd'hui, sont présentes dans le monde entier et s'enracinent dans diverses cultures, ont la possibilité et l'obligation de rendre témoignage que femmes et hommes ont été créés égaux à l'image de Dieu, méritant un égal respect et une même dignité et qu'on l'on peut trouver dans la vie institutionnelle de l'Église la confirmation de ces convictions. L'ordination des femmes constitue un puissant témoignage rendu à l'égalité des femmes et des hommes aux yeux de Dieu. C'est aussi une expression de gratitude pour la richesse des dons des femmes dans les domaines de responsabilité qui renforcent la vie de l'Église.

Fondement biblique : création et nouvelle création

La Bible, fondement de la conviction et de la pratique réformée, a été utilisée aussi bien pour approuver que pour désapprouver l'ordination des femmes. En fait elle est autant le reflet que la mise en question du monde patriarcal dans lequel elle a été rédigée, ce qui nous amène à définir une clé herméneutique d'interprétation. Les chrétiens réformés lisent généralement la Bible à la lumière de l'évangile libérateur de Jésus Christ, à l'aide de connaissances bibliques critiques, d'une réflexion et d'un discernement rigoureux dans le cadre de la communauté de foi, avec le soutien de la prière. Cette approche pour discerner la volonté de Dieu nous évitera simplement d'étudier et de citer des textes isolés. La grâce de Dieu envers toute la création nous conduit à aborder la Bible en nous ralliant à la miséricorde, à la justice et à la libération, par opposition au monde déchu et aux structures d'oppression. Galates 5, 1 : « C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis ». Il s'est produit une mutation fondamentale dans les connaissances critiques qui a permis un renouvellement de l'interprétation de l'égalité proclamée par l'évangile. Ce qui nous a guidés dans notre conviction que l'ordination des femmes est un impératif pleinement biblique. Nous présenterons le fondement de cette conviction en nous concentrant sur deux textes : Genèse 1, 27 et Galates 3, 28.

Création : Genèse 1, 27-28 : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa. Dieu les bénit et Dieu leur dit : Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. Soumettez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et toute bête qui remue sur la terre. » (TOB)

Ce qui est fondamental pour notre compréhension du véritable rôle des femmes, c'est ce verset qui, dès le commencement du récit biblique, annonce que femmes et hommes ont ensemble été créés à l'image de Dieu. C'est une déclaration d'égalité et de solidarité. Pas plus ici que dans le verset suivant avec la mission d'être féconds et prolifiques et de dominer la terre, on ne trouve la moindre suggestion sur une division du travail en fonction du sexe, ni sur la subordination féminine.

Ceux qui s'opposent à l'ordination des femmes citent souvent Genèse 2, 18 : « Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul. Je veux lui faire une aide qui lui soit accordée » (TOB). Le mot « aide » a été considéré comme un signe de subordination. Mais en hébreu ce mot a une connotation inverse. Ailleurs, dans les écritures hébraïques, ce même terme décrit assez souvent Dieu qui crée et qui sauve Israël, c'est la source d'un soutien solide. Le fait qu'en Genèse 2, 23 l'homme reconnaisse en la femme « l'os de mes os et la chair de ma chair » est, là aussi, une affirmation de mutualité et de solidarité.

Nous rejetons les théologies qui enseignent que les femmes seraient, du fait de leur nature biologique, inférieures aux hommes, ou qu'elles reflèteraient moins complètement l'image de Dieu que les hommes, ou que leur rôle exact serait limité à la procréation et au domaine domestique, ce qui les empêcherait de se charger de responsabilités publiques au sein de la création.

L'intention de Dieu, c'est l'égalité et la solidarité entre femmes et hommes, dans l'harmonie de la création. Après la chute, la femme et l'homme connaissent la déformation de ces relations. En Genèse 3, 16, la femme s'entend dire qu'elle sera dominée par son mari en punition de son péché, et l'homme est puni par le fait que le sol sera maudit ainsi que son travail. Et le récit biblique continue avec la description d'une société patriarcale. Dans les écritures hébraïques, les femmes juives nous sont rarement présentées en situation de leadership officiel. Il y a bien la reine Esther, Débora, qui fut juge, et des prophétesses comme Myriam, Débora, Hulda, Noadia. Toute une série de femmes capables imprègne le texte biblique, comme par exemple ces sages-femmes des Hébreux, en Égypte, et Ruth, la bien-aimée à qui un livre est consacré.

Nouvelle création : Galates 3, 27-28 : « Oui, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ. » (TOB).

Le ministère de Jésus comporte de nombreuses mises en cause des pratiques sociales oppressives, lorsque le contact public entre femmes et hommes était strictement réglementé. Ainsi, il s'est opposé à la lapidation de la femme surprise en flagrant délit d'adultère. Il a autorisé une femme atteinte d'une perte de sang à toucher son vêtement et il l'a guérie. Il était entouré de disciples femmes et hommes et il leur a donné du pouvoir, pour la vie comme pour le ministère. Son enseignement portait sur le règne de Dieu qui était déjà en train de commencer parmi eux et qui allait mettre sens dessus dessous le mode de vie

actuel. Son amitié étroite avec Marie et Marthe leur a permis de se lancer dans un dialogue théologique. Il a accepté le défi lancé par la femme syro-phénicienne mettant en cause sa perception de la mission et il a cédé à sa demande de guérison en faveur de sa fille. Il a transgressé les conventions en se lançant dans une conversation avec la Samaritaine, près du puits, en discutant longuement avec elle et en lui donnant de quoi retourner vers les siens pour les servir en leur annonçant la bonne nouvelle. Son action auprès de Marie de Magdala a fait d'elle un disciple fidèle témoin de la résurrection. Après sa résurrection, il est apparu à des femmes disciples qu'il a envoyées dire à d'autres qu'il était vivant. Ces exemples montrent bien la nature contre culturelle du ministère de Jésus ainsi que la valeur et l'importance qu'il accordait aux femmes dans le ministère.

Dans le groupe de disciples réunis à Jérusalem pour prier après la résurrection de Jésus, il y avait « quelques femmes, dont Marie, la mère de Jésus » (Actes 1, 14) (TOB). Tous et toutes étaient présents le jour de la Pentecôte lorsque l'Esprit saint est venu sur eux. Pierre, s'adressant au peuple de Jérusalem pour expliquer comment Jésus ressuscité était le Messie, a emprunté son texte au prophète Joël : « Il arrivera, dans les derniers jours, dit Dieu, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair, vos fils et vos filles seront prophètes... oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes, en ces jours-là, je répandrai de mon Esprit et ils seront prophètes. » (Actes 2, 17-18, TOB ; cf. Joël 2, 28-9). Dans cette nouvelle ère du règne de Dieu, lorsque l'Esprit de Dieu s'est répandu, le rôle des femmes sera beaucoup plus égalitaire qu'avant. Il n'est donc pas surprenant de lire dans le livre des Actes que des femmes ont été prophètes, comme les filles de Philippe, ou que Priscille et son mari ont enseigné le prédicateur Apollos, ont accompagné Paul dans son voyage en risquant leur vie pour lui, comme il le dit, ou l'histoire de femmes qui recevaient chez elles des églises de maison. Paul évoque avec enthousiasme et reconnaissance ses collègues féminines dans le ministère : Junias apôtre, Phoebé, ministre (ou diaconesse) de l'église de Cenchrées, Priscille et Marie. Certaines d'entre elles avaient été détenues avec lui (Romains 16, 1-16). Les veuves qui s'occupaient des pauvres (1 Timothée 5) étaient considérées par Calvin comme appartenant au ministère des diacres. Les premiers siècles nous ont laissé beaucoup de témoignages concernant des femmes ordonnées diacres.

C'est dans ce contexte d'une création nouvelle, où l'Esprit Saint appelle à des fonctions de direction des personnes inattendues, que nous lisons Galates 3, 27-28, qui appartient à un ancien rite baptismal. Tous ceux et toutes celles qui sont appelés à la foi et incorporés au Christ par le baptême deviennent une seule et même famille dans laquelle les barrières admises par la société doivent tomber. Le Livre des Actes nous renseigne sur la difficulté qu'il y a eu pour les premiers chrétiens à accepter que la barrière séparant juifs et païens, jusqu'ici garantie par la religion, soit renversée par l'œuvre de l'Esprit Saint. Et pourtant, la décision a été clairement prise d'admettre dans la communauté, sans circoncision, les païens qui avaient reçu le don de la foi. Certaines de nos Églises avaient encore, à la fin du 19^{ème} siècle, des problèmes avec les implications de l'expression « ni esclave, ni libre », mais l'enseignement biblique a fini par les décider à considérer que l'esclavage était moralement mauvais et que des chrétiens ne pouvaient pas posséder d'esclaves. Il a fallu un siècle de plus à quelques-unes de nos Églises pour comprendre que la barrière raciale, elle aussi, avait été renversée par l'Esprit Saint et qu'il ne pouvait pas y avoir d'Église soumise à la ségrégation. Notre famille réformée, lors de l'Assemblée générale de l'ARM, à Ottawa en 1982, a déclaré que l'apartheid (qui était appliqué jusque dans les structures des Églises) était un péché et que le fait de le justifier sur le plan moral et théologique constituait une parodie de l'évangile et, par son obstination dans la désobéissance à la Parole de Dieu, une hérésie théologique.

Nous voici à un moment de l'histoire où nos Églises doivent affirmer qu'entre les baptisés, il n'y a plus ni homme ni femme. Ce qui signifie que les fonctions de direction dans l'Église ne sont plus le privilège exclusif des hommes.

Dans la vie de l'Église

Les femmes ont perdu leur égalité avec les hommes dans l'Église au cours des premiers siècles, lorsque les églises de maison sont passées dans l'espace public et que l'Église s'est trouvée institutionnalisée. Des théologiens, marqués par la pensée dualiste du monde hellénistique, ont perdu la croyance hébraïque au caractère bon de la création. Ils ont emprunté à la philosophie grecque et à la législation romaine des opinions non bibliques sur la subordination et l'infériorité des femmes. Thomas d'Aquin, par exemple, a endossé le point de vue d'Aristote pour qui les femmes sont des mâles imparfaits qui ont été abîmés au cours de la gestation. À part quelques femmes diacres à l'Est qui, durant le Haut Moyen-Âge, ont marché avec le clergé, le seul rôle officiel des femmes dans l'Église était celui de religieuses, certaines d'entre elles ayant d'ailleurs exercé une influence remarquable. Christine de Pisan, laïque, a déclenché vers 1400 un débat littéraire qui a duré des siècles à propos de la nature des femmes. Elle mettait en cause les hypothèses des théologiens. Marie Dentière, dans les débuts de la Réforme à Genève, a repris ce débat en insistant sur le fait que l'évangile libérateur invitait les femmes à parler et à écrire. Ce qu'elle a fait. « Y a-t-il deux évangiles – demandait-elle – l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes ? » Les femmes qui s'exprimaient dans cette tradition-là soulignaient les différents rôles exercés par des femmes dans le Nouveau Testament, elles lisaient la Bible de manière très différente de celle des théologiens masculins, catholiques ou protestants. Il y a eu des tentatives pour les réduire au silence.

La Réforme de Luther, dont nous célébrons en 2017 le 500^{ème} anniversaire, a donné à l'ensemble du protestantisme la notion de sacerdoce de tous les croyants, le droit de tous les baptisés de se présenter devant Dieu, de prier les uns pour les autres, de s'enseigner réciproquement des choses à propos de Dieu, de se déclarer mutuellement l'amour de Dieu et son pardon dans sa grâce. Toutefois, ce sacerdoce-là est distinct d'un ministère auprès d'une communauté. Les théologiens, luthériens comme réformés, réfutaient l'opinion aristotélicienne à propos des femmes, ils accordaient une dignité plus grande au mariage, ils incitaient même les femmes à se joindre au chant au cours du culte public, mais ils n'interprétaient pas le sacerdoce de tous les croyants dans un sens qui aurait sapé la tradition d'exclusivité du clergé masculin chargé de célébrer le ministère. Au bout de cinq siècles, il est temps de déclarer qu'une pleine interprétation du sacerdoce de tous les croyants exige aussi l'égalité des femmes et des hommes dans l'exercice public du ministère.

L'ordination des femmes est une tradition déjà ancienne dans la famille réformée. Les Congrégationalistes ont ordonné des femmes au ministère pastoral depuis 1853, lorsqu'Antoinette Brown est devenue la première femme pasteure congrégationaliste. L'Église presbytérienne Cumberland a ordonné Louisa Woosley en 1889, mais n'a été suivie par aucune autre Église presbytérienne pendant longtemps. Il y a eu des femmes diacres, au moins depuis la fin du 19^{ème} siècle, des femmes membres des conseils presbytéraux au moins depuis les années 1930. Mais depuis le milieu du 20^{ème} siècle, de plus en plus d'Églises réformées dans le monde ordonnent des femmes de façon régulière comme pasteures, conseillères presbytérales et diacres. Aujourd'hui, c'est le cas pour la plupart d'entre elles. Nous avons donc des preuves nombreuses que des femmes de diverses cultures sur tous les continents peuvent devenir d'excellentes théologiennes et avoir des ministères riches. Nos Églises, par leur vécu avec de fidèles responsables féminines, ont confirmé que Dieu appelle effectivement des femmes à exercer des ministères ordonnés, ce qui fortifie les Églises.

Au cours de l'histoire et à l'heure actuelle, il y a une expérience embarrassante qui revient sans cesse dans les Églises qui n'ordonnent pas les femmes. C'est la distinction entre ordination et exercice de fonctions ordinairement liées au ministère ordonné. Dans toutes nos Églises, des femmes exercent des tâches que des Églises à système presbytérien attribuent normalement aux anciens et aux diacres. Mais là où l'ordination n'est pas autorisée pour les femmes, celles-ci exercent ces tâches sans avoir l'autorité liée à la fonction, sans pouvoir participer à la prise de décision dans les instances de direction, et sans l'appui collégial de collègues ordonnés. Dans certaines situations inhabituelles de changement et de transition, lorsqu'on manque de pasteurs, lorsque les hommes sont à la guerre, sur les champs de mission et dans des endroits isolés, des femmes capables sont également appelées à exercer des fonctions pastorales. Elles organisent les églises, dirigent les cultes, prêchent, s'occupent d'écoles de théologie, apportent une aide sur le plan pastoral. Et pourtant, même lorsqu'elles ont une formation théologique, elles n'ont pas l'autorité de la fonction, elles ne participent pas aux instances de direction, elles manquent de soutien collégial et ne peuvent pas distribuer les sacrements. Elles sont également moins rémunérées que des pasteurs. La tradition réformée rattache étroitement l'ordination aux fonctions du ministère. Si l'on fait confiance aux femmes pour exercer ces fonctions, il faut les ordonner. C'est une question de foi et de justice.

Dans les enquêtes, la plupart de nos Églises qui n'ordonnent pas les femmes n'indiquent pas la théologie comme motif, mais la culture. Certaines vivent dans des milieux où la société n'admet pas le leadership féminin. D'autres sont en situation minoritaire dans des pays en majorité catholiques romains ou orthodoxes, elles ressentent une pression œcuménique qui les empêche de faire des choses que leurs voisins pourraient considérer comme choquantes. Ces pressions culturelles sont importantes et parfois graves. Tout au long de son histoire, l'Église a dû faire face à ce genre de difficulté dans sa lutte pour rendre dans le monde un témoignage fidèle. La CMER doit accompagner ses Églises de sa solidarité. En Christ, nous sommes invités à être une nouvelle création, à transcender les aspects oppressants de la culture.

Depuis l'Assemblée générale de l'ARM à Séoul, en 1989, les Assemblées successives ont invité les Églises à réexaminer leur pratique, dans le cas où elles n'ordonneraient pas les femmes, et elles ont élaboré des moyens de les aider dans ce sens. On a demandé à celles qui ordonnent les femmes de voir si leurs pasteures ont les mêmes possibilités d'affectation que les hommes et un salaire égal à travail égal. Cette enquête a été réalisée en 2009 par le bureau de partenariat entre femmes et hommes (ARM) et n'a pas apporté une information très précise, étant donné que beaucoup d'Églises n'ont pas bien répondu. Elle indiquait qu'au moins 42 Églises n'ordonnent pas les femmes au ministère de la parole et du sacrement. Elles se répartissent ainsi : Europe 7, Afrique 18, Moyen-Orient 3, Amérique latine 5, Asie 9. Depuis 2010, nous n'avons pas été en mesure d'énoncer une réponse claire provenant des Églises membres, mais les conseils régionaux qui nous ont permis de mettre à jour ces chiffres soulignent que ceux-ci sont toujours valables.

Nous cherchons maintenant à vivre notre engagement en faveur de la communion et de la justice avec cette Déclaration commune de foi, en priant : Dieu vivant, renouvelle et transforme-nous !